



CONVENTION DE SPONSORING

Entre les soussignés :

L'Entente sportive Maintenon-Pierres

Association régie par la loi de 1901

Dont le siège social se situe : 41 rue René et Jean LEFEVRE 28130 PIERRES

Et représenté par son président en exercice.

D'une part ,

ET :

La société :

Inscrite au registre du commerce et des sociétés de

Sous le numéro

Et dont le siège social est situé à

.....

Représentée par M.....

Agissant au nom de la société en qualité de

Ci-après dénommée « le partenaire »,

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'ESMP football est affiliée à la Fédération Française de Football via la ligue du Centre Val de Loir via le district de l'Eure et Loir sous le n°504919, et à ce titre participe aux matchs de championnats et de coupes de niveau et de moyennes d'âges différents.

Des manifestations sportives sont organisées durant toute la saison (Tournois, matchs amicaux, etc...).

Les matchs à domicile des compétitions se déroulent au complexe sportif Louis ROCHE à Maintenon.

Cette opération de communication a pour but d'encourager les acteurs économiques de la ville et extérieur de la ville à nous aider financièrement pour développer un projet de club (sportif, associatif et pédagogique).

Ceci ayant été exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation qu'apporte le sponsor à l'Entente sportive Maintenon Pierres dans le cadre de son projet de développement, ainsi que les obligations réciproques qu'ils s'imposent pour la durée mentionnée ci-dessous.

ARTICLE 2 : OBLIGATION DU SPONSOR

Le sponsor s'engage à verser à l'ESMP football pour les supports publicitaires listés ci-dessous :

- Support 1 : Panneau Publicitaire H=.....m X L=.....m :
Montant 200€/an + 170€ de fabrication la 1^{ère} année.
- Support 2 : Encart publicitaire sur notre magazine PANNINI taille d'une carte) :
Montant 50€ / encart

- Support 3 : Jeu de maillot foot à 11 domicile = **Montant : 565€**
- Support 4 : Jeu de maillot foot à 11 extérieur = **Montant : 589€**
- Support 5 : Jeu de maillot foot à 8 domicile = **Montant : 436€**
- Support 6 : Jeu de maillot foot à 8 extérieur = **Montant : 457€**
- Support 7 : Jeu de maillot foot à 5 domicile = **Montant : 290€**
- Support 8 : Jeu de maillot foot à 5 extérieur = **Montant : 304€**

Conditions particulières

.....

Sauf conditions particulières spécifiées ci-dessus, le versement de ces sommes s'effectuera à la signature de la présente convention, il sera établi et fournit une facture. Le sponsor devra fournir son logo (vectorisé) pour la création des supports choisis.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DE L'ESMP FOOTBALL :

En contrepartie du soutien du sponsor, l'ESMP football s'engage à :

- Réserver et afficher un emplacement publicitaire de la société en périphérie du terrain honneur ou synthétique si ce support est choisis
- Réserver un encart publicitaire dans notre magazine publicitaire (si sélection) selon les conditions particulières.
- Appliquer le BAT signé pour la fabrication du jeu de maillot sélectionné.
- Publier un encart publicitaire sur le site web de l'ESMP : <http://es-maintenonpierres.footeo.com> dans le lien sponsor
- Afficher la présence du partenaire lors de tous les évènements du club (loto, tournois, etc ...)

ARTICLE 4 : DUREE DU CONTRAT

Lors de la 1^{ère} souscription pour le financement d'un panneau publicitaire, le sponsor s'engage pour une période de 3 ans. Au bout des 3 ans cette convention est renouvelable à chaque fin d'année pour une durée d'un an au tarif de l'article 2.

Pour le reste des supports, l'engagement est sur la saison.....

Fait à

Le

(En double exemplaire)

LE SPONSOR
(Cachet et signature)

Pour l'ESMP Football
Le président

